DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

N° 2026-AG-070

ARRETÉ DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER SUR LE PARKING DE LA MAIRIE DU 8 AU 10 OCTOBRE 2026

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDERANT la demande présentée par les AGLA'SCENES, sis 6 Grande Rue à Egly (91520), d'organiser le Festival de Musique à l'Espace 520 Jean-Claude Moulin, qui aura lieu 10 octobre 2026,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de ce festival, il est nécessaire d'interdire temporairement le stationnement sur parking de l'Espace 520 Jean-Claude Moulin, à compter du jeudi 8 octobre 2026 à 17h30 jusqu'au dimanche 11 octobre 2026 à 16h00.

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - A compter du jeudi 8 octobre 2026 à 17h30 jusqu'au dimanche 11 octobre 2026 à 16h00, le stationnement sera interdit sur le parking de l'Espace 520 Jean-Claude Moulin.

ARTICLE 2° - Les véhicules en infraction sur la zone du déménagement seront immobilisés et mis à la fourrière. Les frais liés à l'enlèvement des véhicules seront intégralement à la charge du propriétaire.

ARTICLE 3° - Monsieur le Maire d'Egly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egly
- Monsieur le Président des AGLA'SCENES sis 6 Grande Rue à Egly 91520

Certifié exécutoire compte tenu de la Publication le 29 septembre 2026

Fait à Egly, le 29 septembre 2026

MAIRIE D'EGLY (Essonne)

Le Maire d'Égly

Benoît FRIMON-RICHARD

MAIRIE D'EGLY (Essonne)

Le Maire d'Égly

Benoît FRIMON-RICHARD